



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 septembre 2020 à 17 h 00

AUJOURD'HUI vingt cinq septembre deux mille vingt

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 18 septembre 2020, s'est réuni en visioconférence.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, président la séance

Présent(e)s : Olivier BIANCHI, Christine DULAC ROUGERIE, Nicolas BONNET, Marion CANALES, Cyril CINEUX, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Rémi CHABRILLAT, Nicaise JOSEPH, Jean-Christophe CERVANTES, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Odile VIGNAL, Christophe BERTUCAT, Magali GALLAIS, Jérôme AUSLENDER, Anne-Laure STANISLAS, Didier MULLER, Sondès EL HAFIDHI, Charles-André DUBREUIL, Sylviane TARDIEU, Anna AUBOIS, Marion BARRAUD, Géraldine BASTIEN, Laetitia BEN SADOK, Valérie BERNARD, Fatima BISMIR, Alexis BLONDEAU, Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Estelle BRUANT, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Alparslan COSKUN, Samir EL BAKKALI, Eric FAIDY, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Diego LANDIVAR, Cécile LAPORTE, Steve MAQUAIRE-BEAUSOLEIL, Marianne MAXIMI, Pierre MIQUEL, Lucie MIZOULE, Lucas PEYRE, Frédéric PILAUD, Catherine PINET-TALLON, Stanislas RENIÉ, Pierre SABATIER, Vincent SOULIGNAC, Yannick VIGIGNOL, Thomas WEIBEL

Excusé(e)s ayant donné pouvoir : Dominique ADENOT à Marion CANALES

Excusé(e)s :

Absent(e)s :

Secrétaire : Wendy LAFAYE

Madame Catherine PINET-TALLON, Monsieur Samir EL BAKKALI, Madame Sylviane TARDIEU, Madame Fatima BISMIR, Monsieur Nicolas BONNET et Monsieur Rémi CHABRILLAT arrivent avant le vote de la question n°1.

Madame Cécile AUDET quitte la séance pendant la présentation du diaporama relatif à la question n° 5 (pouvoir donné à Monsieur Grégory BERNARD).

Madame Sondès EL HAFIDHI quitte la séance avant le vote du vœu a (pouvoir donné à Monsieur Christophe BERTUCAT).



Rapport N° 59
COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX -
INFORMATION SUR LES TRAVAUX EN 2019

Le législateur a souhaité faire participer les usagers, à titre consultatif, à la gestion des services publics délégués. Pour cela, le Code Général des Collectivités Territoriales impose aux communes de plus de 10 000 habitants la création de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL).

Cette commission examine chaque année notamment :

- les rapports produits par les délégataires de services publics comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à chaque délégation et une analyse de la qualité du service ;
- les bilans d'activités des services exploités en régie dotés de l'autonomie financière ;
- les rapports établis par les cocontractants de contrats de partenariats.

En outre, la CCSPL est consultée pour avis notamment sur tout projet de délégation de service public, tout projet de création d'une régie dotée de l'autonomie financière, tout projet de partenariat, avant que l'assemblée délibérante ne se prononce sur le principe de ces opérations.

Le Maire doit présenter à l'assemblée délibérante, avant le 1^{er} juillet de chaque année, un état des travaux réalisés l'année précédente par la CCSPL. En raison de la crise sanitaire et du report des opérations électorales, cette présentation n'a pu avoir lieu dans ce temps.

En 2019, cette instance s'est réunie une fois :

- le 28 novembre 2019, afin d'examiner les rapports d'activités 2018 de la Coopérative de Mai et du Centre d'Expositions et de Congrès Polydome. Le procès-verbal n°17 correspondant est joint en annexe.

Il vous est proposé, en accord avec votre commission, de prendre acte de ce procès-verbal qui retrace les travaux de la Commission Consultative des Services Publics Locaux en 2019.

DELIBERATION

Le Conseil municipal prend acte de cette information.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le **08 OCT. 2020**

Pour Le Maire et par délégation,

La troisième Adjointe,



Marion CANALES



**DIRECTION DES ACTIONS JURIDIQUES ET DES ACHATS
SERVICE JURIDIQUE COMMUN
EMMANUELLE BARBAZANGE
ADELINE VAVON**

Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

----- PROCES VERBAL N°17-----

(Mandature 2014/2020)

RÉUNION DU JEUDI 28 NOVEMBRE 2019
09H00- 10H30
Hôtel de Ville (salle du Blaise Pascal)

ORDRE DU JOUR :

Examen du rapport annuel d'exploitation du Centre d'Expositions et de Congrès Polydome (Exercice 2018)

Examen du rapport annuel d'exploitation de la Coopérative de Mai (Exercice 2018)

-1- LES MEMBRES PRÉSENTS :

Madame la Présidente :

- Madame NOUHEN

Le Collège des élus désignés au sein du Conseil Municipal lors de sa séance du 23 mai 2014 :

- Madame BONNET
- Monsieur COSKUN
- Monsieur BLANC
- Monsieur PORTEFAIX

Le Collège des représentants d'associations locales nommées par le Conseil Municipal lors de sa séance du 23 mai 2014 :

- Union des Comités de Quartiers, Monsieur BOYER
- UFC Que Choisir, Monsieur GRENERY
- Consommation Logement et Cadre de Vie, Monsieur MATHELIN

Les services de la Ville de Clermont-Ferrand et les services métropolitains :

- Madame BARBAZANGE, Service Commun Juridique (CLERMONT AUVERGNE METROPOLE)
- Madame VAVON, Service Commun Juridique (CLERMONT AUVERGNE METROPOLE)
- Mme BRASQUIES. Direction de la Culture (Ville de Clermont-Ferrand)

-2- LES MEMBRES EXCUSES :

Le Collège des élus désignés au sein du Conseil Municipal lors de sa séance du 23 mai 2014 :

Néant

Le Collège des représentants d'associations locales nommées par le Conseil Municipal lors de sa séance du 23 mai 2014 :

Néant

-3- LES MEMBRES ABSENTS :

Le Collège des élus désignés au sein du Conseil Municipal lors de sa séance du 23 mai 2014 :

- Monsieur BONNET
- Monsieur ADENOT
- Madame CANDELIER
- Madame PRIEUX

Le Collège des représentants d'associations locales nommées par le Conseil Municipal lors de sa séance du 23 MAI 2014 :

- UROC Auvergne,
- Epicentre Cowork Le Damier,
- Clermont-Commerce,
- La Confédération Nationale du Logement
- L'Automobile Club Auvergne
- Union des Métiers et des Industries de l'Hôtellerie du Puy-de-Dôme

I) Rapport annuel d'exploitation du Centre d'Expositions et de Congrès Polydome (Exercice 2018)

Présentation des membres présents à la CCSPL par un tour de table.

M. COGORDAN précise que l'année 2018 est la 1ère année de la DSP, allant jusqu'en 2027, et que 2018 a été une année correcte mais moyenne (moins bien que 2016 année record). Le bénéfice est de 79 000 € net, c'est un petit résultat pour un chiffre d'affaires moyen. Il y a eu une douzaine d'évènements. Les salons professionnels fonctionnent bien, en revanche, pour les congrès le contexte est plus compliqué notamment à cause de la problématique d'accès (absence de ligne TGV...). De plus, la concurrence locale est assez vive (ouverture du Hall 32 par Michelin).

Il y a eu une mise à niveau du site à savoir :

- l'ouverture de la brasserie l'Atelier de Ferdinand ;
- le renouvellement du son et lumière de l'amphithéâtre ;
- la réfection du grand forum.

Les salles de réunions vont toutes être refaites prochainement. La modernisation est nécessaire pour ne pas rester en retrait par rapport à la concurrence.

Les structures d'accueil sont présentes (hôtels, restaurants), maintenant il faut réussir à faire venir les événements corporates (CIC...) plus importants.

M. MATHELIN interroge M. COGORDAN à propos de la capacité hôtelière. D'après M. COGORDAN, la capacité hôtelière n'est plus un problème. Le logement et le service sont garantis et accessibles notamment grâce au tramway.

M. COGORDAN souligne également que l'image environnementale (inscription à l'UNESCO) est un atout. On compte beaucoup sur l'écologie pour promouvoir la ville de Clermont-Ferrand au niveau de GL Events.

M. BOYER affirme que grâce à l'Office du Tourisme métropolitain, on développe cette image environnementale. M. COGORDAN approuve et renchérit en disant que Clermont-Ferrand renvoie une image sérieuse et professionnelle où la quantité et la qualité de la restauration sont au rendez-vous.

Mme NOUHEN indique que la taille de Polydome est correcte. Il s'agit d'une bonne construction qui bénéficie de la praticité du tramway.

Mme NOUHEN interroge M. COGORDAN sur l'Office du Tourisme métropolitain. M. COGORDAN précise que des réunions mensuelles ont été mises en place.

M. COGORDAN souhaite mettre un œuvre un axe de développement dans le domaine sportif car la ville de Clermont-Ferrand a une « aura sportive » notamment avec l'ASM, le saut à la perche, la boxe...

Le planning des travaux, quant à lui, suit son cours et ne rencontre pas de problématiques particulières.

La ville de Clermont-Ferrand et le délégataire ont une interprétation différente concernant les clauses financières.

M. GRENERY interroge la commission sur l'amélioration possible en terme d'acheminement ferroviaire (amélioration en terme de temps). Mme NOUHEN indique qu'une amélioration de la ligne et du matériel serait prévue à l'horizon 2024/2025.

M. PORTEFAIX souhaite voir les comptes certifiés de l'Atelier de Ferdinand.

II) Examen du rapport annuel d'exploitation de la Coopérative de Mai (Exercice 2018)

Présentation des membres présents à la CCSPL par un tour de table.

M. SIMMONET indique en préambule que l'exercice 2018 est l'avant dernière année du contrat de délégation de service public, conclu pour une durée de 5 ans. Les missions confiées comportent trois axes principaux : la diffusion et la création de spectacle, l'accompagnement des acteurs ainsi que la structuration du secteur, et enfin l'action culturelle.

1) Diffusion – production de concerts -Aide à la création

Des objectifs de production de concerts sont fixés dans le contrat de DSP : ces objectifs n'ont pas été atteints en 2018. En effet, le nombre de concerts au « club » était fixé entre 28 et 32 concerts à l'année, en 2018, seulement 23 ont eu lieu (7 de moins que l'objectif).

La programmation est variée ce qui permet la découverte et l'émergence de nouveaux artistes et de nouveaux styles de musiques.

Il y a eu 23 concerts à moins de 20 € dont 4 gratuits avec 200 personnes en moyenne dans le « club » (dont la capacité maximum est de 400 personnes).

En ce qui concerne la grande salle, l'objectif est atteint avec une fréquentation de 15 582 personnes durant l'exercice 2018.

Certaines programmations ne relèvent pas du service public : il s'agit des concerts dits « de

prestige », en 2018, 2 ont été organisés au « club » et 14 dans la grande salle.

La Coopérative de Mai a produit 53 concerts (production propre).

Grâce au dispositif de partenariat local associatif, la grande salle ainsi que le « club » sont mis à disposition en contrepartie de 500 € (contre 1 500 € pour un producteur privé), incluant la location de la salle, la mise à disposition d'une équipe technique ainsi que d'un ou deux agents de sécurité. Ce coût de 500 € peut être élevé pour des concerts dits de niche.

Mme BRASQUIES indique qu'il y a eu une baisse du nombre de concerts produits d'année en année au niveau national. Dans la prochaine DSP, il sera demandé 30 concerts en « club » et 10 en grande salle. Il y a une augmentation des styles de musiques produits à la Coopérative de Mai, une baisse de la part du rock ainsi qu'une augmentation des partenariats avec les associations locales. Elle indique également que la part de l'accompagnement prend de plus en plus de place et que l'objectif de concerts avec des producteurs privés n'est pas atteint (7 au lieu de 15). Des investissements vont être réalisés pour rééquiper en son et vidéo (au vue de la relative ancienneté du matériel).

Se pose la question de l'équipement et notamment son adéquation avec son environnement. Mme NOUHEN précise qu'une réflexion va être lancée à ce sujet au cours du prochain mandat (cf contrat de DSP de la Coopérative de Mai). Mme BRASQUIES indique que les SMAC (Scènes de Musiques Actuelles) ont évolué et qu'il faut trouver un moyen de rendre le lieu plus convivial et l'ouvrir (le lieu étant construit comme un « bunker »). De plus, la Coopérative de Mai subit la concurrence de salles récemment ouvertes. La ville de Clermont-Ferrand est devenue un passage obligé pour la tournée des artistes depuis une vingtaine d'années notamment par la qualité des équipements.

2) Accompagnement des acteurs et des artistes locaux

M SIMMONET indique qu'il est de plus en plus compliqué d'imposer des premières parties locales lors des concerts produits à la Coopérative de Mai. 63 artistes ont été salariés sur des productions de la Coopérative de Mai.

En revanche durant le Printemps de Bourges, la Coopérative prend en charge une scène afin de servir de tremplin pour des groupes locaux. De plus, M. SIMMONET indique que la Coopérative permet aux groupes locaux de se produire en dehors de Clermont-Ferrand (notamment à Paris) grâce à son réseau. Il souligne que la Coopérative est également sollicitée par les artistes pour la création de leur pochettes. De plus, elle sert de résidence scénique.

Depuis septembre 2017, en partenariat avec le Tremplin et ImagO, la Coop de Mai organise des soirées de découvertes gratuites des groupes locaux (Showcase Club). Une configuration particulière est mise en place dans ce cadre : scène installée dans la fosse de la grande salle, hall aménagé, ping pong entre les deux salles, etc.

Les cartes blanches ont également été poursuivies : le principe est d'organiser plusieurs déplacements en dehors de l'agglomération, pour produire un concert afin de présenter au public mais aussi aux professionnels des musiques actuelles, la scène musicale de l'agglomération clermontoise afin de mettre en valeur la qualité de la scène locale.

Concernant la formation et l'information, il s'agit d'accompagner les groupes sur des aspects de communication.

Mme BRASQUIES souligne qu'il est prévu dans le prochain contrat, différents niveaux d'accompagnement :

- 1 niveau d'accompagnement pour la pratique amateur ;
- 1 niveau d'accompagnement pour les musiciens en voie de professionnalisation ;
- 1 niveau d'accompagnement pour la filière (labels, promoteurs).

Un comité technique sera mis en place pour la détection des groupes, la Coop de Mai étant la tête de pont de ce dispositif.

Il est prévu une augmentation de la subvention de compensation de service public (environ

57 000 €), « fléchée » sur l'accompagnement.

Il existe différents dispositifs d'accompagnement des opérateurs :

- encadrement des programmeurs locaux (EPL), il s'agit de permettre l'accès à des conditions de production privilégiées pour limiter la prise de risque, le montage en commun du budget, de l'aide à l'organisation de concerts produits par ces associations à la Coopérative de Mai.

L'objectif est de responsabiliser l'opérateur local à la production d'un événement dans une salle. La Coopérative de Mai met ses moyens techniques au service du concert, l'opérateur étant en charge notamment de promouvoir le concert. Elle joue un rôle « d'amortisseur financier ».

- autre action : les 18#30

La Coopérative de Mai souligne qu'elle travaille avec différentes agences et sur différentes esthétiques.

3) Action Culturelle

La programmation, à destination du jeune public, a été adaptée et fonctionne très bien (Ptit Serge). Ce dispositif inclut 7 500 enfants scolarisés (6-11 ans) qui, sur 5 ans, auront pu accéder à l'ensemble des équipements de scène clermontois.

La convention de partenariat avec le Lycée St Géraud d'Aurillac a été renouvelée. Des élèves du lycée travaillent tout au long de l'année sur des artistes de la programmation de la Coopérative de mai et créent des affiches sérigraphiées qu'ils impriment lors des concerts. En 2018, l'artiste concerné était Étienne DAHO.

A ce jour, il n'existe pas de programmation spécifique pour les seniors.

4) Autres activités ne relevant pas des missions de service public

M. SIMMONET souligne la participation de la Coopérative de Mai, au développement d'un logiciel de billetterie, commun avec une vingtaine d'autres salles. L'objectif est notamment que les structures gardent la maîtrise de leurs données et de leur public.

En 2018, des Afterworks ont été organisés ainsi que des soirées privées (7 à 8).

En matière de partenariats et de mécénat, le mécénat avec la Fondation Michelin a été reconduit.

5) Rapport financier 2018

La structure de la Coop de Mai est plutôt saine, elle a dégagé un petit résultat (7 037 €). Des mouvements de personnel sont intervenus en 2018.

Mme NOUHEN clôt ensuite la réunion de la CCSPL du 28 novembre 2019 et lève la séance.

Fait à Clermont-Ferrand le 19 DEC. 2019

Pour le Maire absent,
Le Premier Adjoint,

Françoise NOUHEN

